



**AVIS D'AUDITION
LE MARDI 6 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 30**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 6 décembre 2022, à compter de 19 h 30, sur la demande suivante de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2209-DM-480

Immeuble concerné : 19-21, rue de Galais
Lot 3 005 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : R-2 140

Nature de la dérogation : La demande vise à :

- réduire à 6,78 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,22 mètre, soit 3,14 % inférieure à la marge avant minimale prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- réduire à 2,02 mètres la marge latérale sud-ouest entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,98 mètre, soit 32,67 % inférieure à la marge latérale minimale prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- réduire à 5,39 mètres le total des marges latérales entre le bâtiment et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,61 mètre, soit 10,17 % inférieure au total des marges latérales prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effets :

- d'établir à 6,78 mètres la marge avant minimale entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété;
- d'établir à 2,02 mètres la marge latérale minimale sud-ouest entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété;
- d'établir à 5,39 mètres le total des marges latérales minimal entre le bâtiment et les lignes de lot pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 10 novembre 2022.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2022.79